

L'éleveur

Nom –

Tel – Email –

Réserve pour la saison de monte 2020 et pour la jument

..... N° Sire :

Une saillie de l'étalon Meeping Cha de Florys SL en IAC, avec un paiement au poulain vivant 2021.

La saillie sera mise en place chez/au

.....

L'éleveur s'engage à régler le Syndicat Linaro, par chèques distincts (à l'ordre du SL) de :☐ 165 € TTC (150 € HT) + 330 € TTC (300 € HT) au poulain vivant 2021☐ 111,60 € TTC (93 € HT) si le transport doit être assuré par Eurogen - supplément de 12 € TTC (10 € HT) pour les livraisons le samedi matin☐ Les frais de réservation ont déjà été payés directement sur le site du Syndicat Linaro☐ Les frais de transport ont déjà été payés directement sur le site du Syndicat Linaro

- Le chèque du solde devra obligatoirement être joint au contrat. Dans le cas contraire, la carte de saillie ne sera pas délivrée à l'inséminateur.

- Le contrat accompagné des règlements doit être envoyé, signé, par lettre simple, à Jean-Marc Lefèvre - Résidence Grand Parc - 4 B rue de Paris - 14100 LISIEUX. L'éleveur sera informé par mail de la validation de sa commande dès réception du contrat et des règlements.

Tout contrat IAC doit faire l'objet d'un enregistrement du client en ligne sur www.syndicatlinaro.com

La présente commande sur le site du SL porte le n°..... (mention obligatoire)

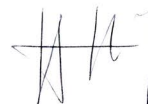
- La déclaration de naissance du poulain 2021 sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h le SL de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde.

- Le SL ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

Fait à Le / /

(L'éleveur conserve un exemplaire du contrat tenant lieu de facture,
aucun autre duplicata ou facture ne sera délivré)

Signature de l'Eleveur

Jean-Marc Lefèvre
pour le Syndicat Linaro

Le présent contrat signé par le Vendeur et l'Acheteur tient lieu de facture